Compte-rendu du Midi de l'innovation du 6 octobre 2015

La responsabilité sociétale des entreprises (RSE) peut-elle favoriser l'innovation au sein des PME ?

Annick Castiaux (UNamur) – Vincent Truyens (Comase)

Laurie Delmer (DGO6)

Introduction

Le cycle des Midis de l'Innovation est une initiative du Département de la Compétitivité et de l'Innovation du Service Public de Wallonie. Chaque édition constitue une opportunité d'échanges entre acteurs issus de l'administration et des différents organismes wallons concernés par l'innovation.

Si certains auteurs considèrent que la conscience environnementale et/ou sociétale peut stimuler l'innovation dans une organisation, d'autres y voient une contrainte supplémentaire amenant de nouvelles barrières à l'innovation.

Annick CASTIAUX est physicienne. Après quelques années dans la recherche, elle rejoint le secteur privé où elle travaille en tant que conseillère en Gestion de l'Information et des Connaissances. En 2002 elle retourne à l'Université de Namur, en Administration des Affaires pour y enseigner la stratégie et la gestion de l'innovation, en intégrant son point de vue managérial et technologique. Ses travaux de recherche en gestion de l'innovation portent essentiellement sur les technologies de l'information (ICT) et du développement durable.

Titulaire d'un Master en Sciences Economiques (Orientation Marketing), Vincent Truyens a complété sa formation par des diplômes en Gestion Durable et Responsabilité Sociétale des Entreprises. Entrepreneur et pédagogue dans l'âme, il concentre son énergie à construire de ponts entre l'économie et l'écologie. En tant que consultant et formateur, son but est d'inspirer et de soutenir les personnes qui veulent créer de la valeur sociétale positive et durable par le biais de leur entreprise.

Exposé introductif de la Direction de la Politique économique

Laurie Delmer (DPE) a fait l'état des lieux de l'implication de la Wallonie en RSE et a brièvement présenté le nouveau Plan national « Business and Human Rights ».

Avant tout, il faut noter que la Commission européenne définit la Responsabilité sociétale des entreprises comme « la responsabilité des entreprises vis-à-vis des effets qu'elles exercent sur la société », à 4 niveaux :

- **Sociale** : il s'agit de la mise en place des politiques sociales au sein de l'entreprise, des relations internes à l'entreprise; concerne les conditions de travail, la politique de formation, d'information, de rémunération…
- **Sociétale** : il s'agit des relations externes à l'entreprise. Cet axe concerne les engagements pris envers les parties prenantes, la mise en place de produits éthiques, etc.
- **Environnementale** : cet axe concerne l'impact de l'entreprise sur l'environnement, ses comportements en interne (consommation de ressources) jusqu'aux conséquences externes (impacts de ses produits et des activités sur l'environnement).
- **Economique** : Tout ce qui concerne l'entrepreneuriat durable, l'éthique des affaires, l'efficacité économique et le « green business », les relations avec les clients, les fournisseurs, les actionnaires.

Au cours des dernières décennies, une série de directives ont été élaborées par des organisations internationales, avec l'objectif d'aider les gouvernements, les entreprises et autres organisations à faire des progrès vers l'établissement de pratiques de RSE efficaces. La Belgique et plus particulièrement la Wallonie s'impliquent dans les cadres normatifs suivants:

- **Lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales:** Les Gouvernements souscrivant aux Principes directeurs de l'OCDE sont tenus de mettre en place des Points de Contact Nationaux (PCN). A ce titre, la Région wallonne, à travers la Direction de la Politique Economique, assiste aux réunions du Point de Contact National.
- **Les Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme:** l'élaboration du plan d'action national belge s'inscrit dans le suivi des Principes directeurs.
- **UN Global Compact:** Le Global Compact Network Belgium (GCNB) est composé d'entreprises locales et de filiales de sociétés étrangères opérant en Belgique, se réunissant pour promouvoir et mettre en œuvre les 10 Principes et le Pacte mondial des Nations Unies au niveau local.

Les parties prenantes wallonnes agissent également sur une ou plusieurs dimensions qui composent la RSE. En outre, aider les entreprises à adapter leurs actions pour développer une économie durable et/ou circulaire constitue une priorité du Plan Marshall 4.0 et de la Déclaration de Politique Régionale.

- **Dimension environnementale:** reconduction des accords de branche pour la période 2014-2020; la Sowalfin soutient les investissements dans le développement durable; les conseillers environnement de l'UWE et UCM. **Le label éco-systémique (**testé sous la précédente législature) mettait en évidence les entreprises ayant entrepris des démarches de réduction de leur impact sur l'environnement. Le portail des marchés publics pour la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles informe les entreprises et les fonctionnaires des possibilités offertes par les clauses sociales et environnementales.

- **Dimension sociale:** Plusieurs projets ont été mis en place et sont soutenus financièrement par le SPW dans le cadre d'un co-financement FEDER.

- **Au niveau des universités et hautes écoles wallonnes:** l'UCL a signé la « Déclaration de l'Enseignement supérieur pour le développement durable » de RIO+20 et de cette manière s'est notamment engagée à encourager la recherche sur le sujet. L'Ulg et le groupe RESPONSE, regroupant 3 unités de recherche d'HEC-ULg autour du thème de la RSE. L'IAG propose un cours de RSE dans le cadre du master en management à horaire décalé. A l'ICHEC (Bruxelles), deux mineures sont également consacrées à ces matières : une en gestion durable et l'autre en économie des pays en développement.

Enfin, en ce qui concerne le **Plan national « Business and Human Rights »**, il faut souligner qu'il s'agit d'une réponse à la communication de la Commission européenne de 2011 qui invite les États membres à établir ou à mettre à jour, avec le concours des entreprises et autres parties prenantes un plan d'action visant à promouvoir la RSE dans le contexte de la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020.

Exposé d'Annick Castiaux (UNamur)

Annick Castiaux a commencé son intervention avec la question suivante : est-ce que se comporter de manière responsable peut amener à une meilleure performance économique ? La question de la performance se pose si elle est responsable, c'est-à-dire lorsqu'elle propose des produits en adéquation avec l'environnement. Les études économiques qui ont tenté de répondre à la question ne sont pas si probantes que cela.

Annick Castiaux a réalisé une étude en 2009-2010 dans le secteur de l'informatique, en mettant en évidence différents profils :

- **Les sociétés qui prennent en compte la RSE, car elles n'ont pas le choix**. En effet, cela émane d'une demande de la société, il s'agit également d'entreprises qui ont tiré des leçons émanant du contexte dans lequel elles évoluent. Dans cette situation, on est loin de la mise en place de pratiques innovantes, on fait juste de bonnes pratiques d'affaires. Il s'agit ici d'une situation très courante.
- **Les sociétés qui considèrent la RSE comme une barrière supplémentaire à l'innovation et à la croissance.** Dans ce cadre, la RSE est vue comme génératrice de coûts, alors que pour ces dernières, la responsabilité première d'une entreprise est de faire du profit.
- **Les sociétés qui considèrent la RSE comme une source d'innovation et de création de valeur.** Ici, l'entreprise évolue avec un entrepreneuriat durable et responsable, son développement est cohérent avec l'environnement et est basé sur l'innovation.

C'est dans le troisième cas de figure que l'on rencontre un certain nombre d'entreprises informatiques soucieuses de s'inscrire dans un monde innovant et durable. Pour les entreprises qui ne sont pas dans un domaine en lien avec les choix sociétaux, il est nécessaire de mettre en place des contraintes ou des incitations.

Annick Castiaux a réalisé une Typologie des comportements innovants liés à la Responsabilité des Entreprises (RE) :

- **Une RE « culture »**, où la responsabilité est un élément essentiel de l'entreprise ;
- **La RE « projet »**, où l'entreprise conçoit ses activités futures en les ancrant dans une démarche responsable ;
- **Une RE « qualité »**, où l'entreprise perçoit la RE comme une extension de la qualité totale ;
- **La RE « décentrée »**, où l'entreprise considère la RE comme une contrainte ou une activité annexe.

En ce qui concerne le secteur des TIC, Annick Castiaux y a noté une importance croissante de la soutenabilité environnementale. En effet, l'impact du secteur sur l'environnement est estimé à 6% actuellement. Dans ce cadre, les projets GREEN IT comprennent plusieurs niveaux :

- **Green IT 1.0 (Green for IT)** : a pour objectif de réduire l'empreinte écologique des technologies numériques et a peu d'impact sur la stratégie de l'entreprise ;
- **Green IT 1.5 (IT for Green)** : a pour objectif de réduire l'empreinte écologique de l'organisation physique de l'entreprise, on touche ici aux fonctions de support ;
- **Green IT 2.0 (IT for Green et Green for IT)** : l'objectif est ici d'intégrer les technologies numériques comme systèmes intelligents capables de mesurer et de réguler les consommations énergétiques.

En conclusion, la RSE est un atout concurrentiel si la celle-ci est alignée avec le core business de l'entreprise, elle peut alors être synonyme d'opportunités d'affaires.

Exposé de Vincent Truyens (Comase)

Vincent Truyens nous a brièvement parlé des valeurs qui se trouvent derrière une démarche en RSE et les différents profils d'entreprises qui existent dans ce contexte. Il nous a ensuite présenté une série d'exemples d'entreprises adoptant une démarche de RSE dans différents secteurs :

- Le secteur des telecoms et la stratégie discutable d'Apple en matière environnementale et sociale d'un côté, avec la venue sur le marché du fairphone qui adopte un business modèle irréprochable aux niveaux social et environnemental de l'autre.
- Le secteur alimentaire : le restaurant belge « L'air du temps » associe attention à la provenance locale des ingrédients, technologies et gastronomie dans l'assiette. La chaine Exki innove régulièrement afin de rationaliser la quantité d'emballages utilisée dans ses enseignes. La startup Do Eat a fait de l'élaboration d'emballages consommables (verrines) son business model.
- Le secteur textile : l'entreprise Toms propose à ses clients d'offrir une paire de chaussures dans les pays en voie de développement à chaque fois qu'une paire est achetée ici. L'entreprise de vêtements Patagonia encourage quant à elle ses clients à consommer en fonction de ce dont ils ont réellement besoin.

Le débat

- Anne Peeters (conseillère au Cabinet Marcourt et chargée de cours en RSE à l'université de Lyon) : des entreprises du secteur pharmaceutiques se sont lancées dans un bilan intégré et financier. Quel est le lien avec la RSE ? Selon Annick Castiaux, le secteur pharmaceutique était le premier secteur à s'intéresser à ce genre de problématique. Vincent Truyens a quant à lui souligné qu'en France, les entreprises de plus de 500 employés doivent remettre des bilans en matière de développement durable et de rejet de CO2, et il est question d'aller plus loin dans un futur proche.
- Natacha Zuinen (coordinatrice au sein du département développement durable) : c'est quand le management au top est convaincu qu'il y a un changement qui s'engage. Quel est le rôle des pouvoirs publics dans ce cadre ? Quand on respecte la législation, on est juste conforme, c'est quand on s'engage au-delà que l'on rentre dans une démarche de RSE. Selon Annick Castiaux, il y a 2 éléments de pression : l'Etat, et le consommateur. Il faut une évolution des mentalités, les 2 effets joints peuvent amener beaucoup de changement.
- Jean-Yves Marion (UCM) : combien d'entrepreneurs innovants faut-il pour sortir de la crise ? Certains se découvrent innovants lors des sessions organisées par l'UCM. Il faut également noter que les nouvelles générations veulent aller plus loin qu'avant, nos enfants seront des consommateurs plus exigeants, tout va s'accélérer.
- Laurence Lambert (Agence pour l'Entreprise et l'Innovation): est-ce la somme de ces expériences prises individuellement contribue à ces changements d'échelle ? Il faut une impulsion publique
- Sophie Liénard (UNamur) à propos de sa thèse : les considérations environnementales doivent être comprises de manière systémique ou holistique. Deux théories ont été utilisées, microéconomique et structuration des processus des entreprises. Les transitions sociaux-techniques vers la transition écologique ont été étudiées. Ce qui importe, c'est de prendre en compte la technologie et les acteurs.

Pour aller plus loin

Les publications d'Annick Castiaux (UNamur) : https://www.cairn.info/publications-de-Castiaux-%20Annick--51418.htm et http://perso.fundp.ac.be/~acastiau/A.%20Castiaux_FR/default.htm

COMASE
Management Consulting

Le groupe Comase :
http://www.groupecomase.com/le-groupe-

Plus d'infos sur le plan national « Business and Human Rights » :

http://www.rs.belgium.be/fr/instruments/plan-daction-national-entreprises-et-droits-de-lhomme-plan-daction-federal-responsabilit

Principes directeurs pour les entreprises multinationales :

http://www.oecd.org/fr/investissement/mne/

Dernières publications de l'ONU sur les droits de l'homme :

http://www.un.org/fr/publications/publipl70.shtml

UN Global Compact :

https://www.unglobalcompact.org/